



FEVRIER 2012

**GROUPAMA : une gamme d'assurances et
de services pour accompagner les
évolutions de l'agriculture**

Contact presse : **Christophe HUMANN**
Christophe.humann@groupama.com
☎ 01 44 56 32 66 - Fax : 01 44 56 76 90

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

1	2012, L'AGRICULTURE A LA CROISEE DES CHEMINS	5
2	QUELLE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE ?	6
3	GROUPAMA, ENGAGE DANS LA PREVENTION AUPRES DES AGRICULTEURS	8
4	GROUPAMA, TOUJOURS ACTIF AUPRES DES JEUNES	10
5	LE MONDE AGRICOLE : DES EVOLUTIONS MULTIPLES ET PROFONDES QUE GROUPAMA ACCOMPAGNE	11
6	GROUPAMA ET LES NOUVEAUX RISQUES AGRICOLES	13
7	GROUPAMA, FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES	14
8	GROUPAMA RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC LA FNCUMA	15
9	GROUPAMA PROTEGE LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE AGRICOLE...	17



COMMUNIQUE DE PRESSE

Groupama au Salon International de l'Agriculture 2012 : une présence renouvelée pour accompagner l'agriculture de demain

Groupama participera au Salon de l'Agriculture qui se déroulera à Paris du 25 février au 4 mars 2012, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Le stand sera installé dans le hall 3 et Groupama est, cette année encore, partenaire du Salon.

Plusieurs thématiques seront présentées sur le stand. Pour les particuliers : l'épargne, l'auto et la garantie des accidents de la vie. Pour les exploitants agricoles : les offres Référence, Climats et Titane Pro.

Et comme chaque année, un « fil rouge prévention » sur les 3 zones d'animations :

- Prévention automobile : Centaure et la voiture-tonneau
- Prévention habitation : Activeille
- Prévention tracteur : Piste 10 de conduite rurale

Elle sera installée à proximité du hall 3 où se trouvera le stand Groupama. Un espace accueil permettra de recevoir et d'informer les visiteurs.



Découvrir les métiers de l'agriculture : un partenariat avec le Lycée viticole d'Avize

"Découvrir les métiers de la viticulture champenoise" sur l'espace de la région Champagne Ardenne avec le Lycée Viticole de la Champagne à Avize (51) et deux établissements d'enseignement secondaire implantés en milieu urbain

Présent au SIA sur l'espace de la Région Champagne Ardenne, le lycée viticole de la Champagne à Avize en Haute Marne participe activement à l'opération «Vivre en Champagne Ardenne».

Le lycée viticole de la Champagne présente ses filières de formation au sein d'un pôle où sont réunis plusieurs acteurs socio-économiques et des établissements scolaires agricoles de la région. Ses responsables souhaitent aussi communiquer sur les métiers offerts par la viticulture champenoise, et présenter leurs formations qualifiantes en production et commercialisation.

Groupama apporte son soutien logistique et technique à cette opération. Reconduit sans interruption depuis 2006, ce partenariat se décline en trois temps forts :

- une communication commune sur la piste 10 de Conduite Rurale (située en extérieur entre les pavillons 3 et 7) et sur l'espace dédié au stand du lycée viticole (Pavillon 7-2),

- la mise à disposition d'un espace sur la mezzanine du stand Groupama ; le lycée y organisera des dégustations et fera découvrir sa production de champagne ...,
- l'organisation d'une matinée découverte des métiers de l'agriculture pour des collégiens scolarisés en milieu urbain.

Ces collégiens de Seine et Marne accompagnés de leurs enseignants seront invités au salon le lundi 27 février prochain et rencontreront des étudiants des filières élevage et viticulture et des jeunes installés.

Avec le concours d'une dizaine d'élèves du lycée viticole d'Avize, les élèves des deux collèges de la Seine et Marne découvriront, certains pour la première fois, la diversité des métiers de l'agriculture et de la viticulture.

Avant l'ouverture au public, de 7h00 à 9h00, les collégiens auront un accès privilégié au pavillon 1 réservé à l'élevage ; tout au long de cette matinale « Découverte des métiers de l'agriculture », accompagnés de Jeunes Agriculteurs et d'étudiants, ils pourront :

- Découvrir la salle de traite ultramoderne et les métiers de l'entreprise DELAVAL,
- Rencontrer les lycées agricoles de la filière élevage présents au Salon,
- Échanger avec des chercheurs de l'INRA sur les métiers de la recherche scientifique et la biodiversité végétale et animale avec la présentation d'un ou plusieurs exemples concrets de travaux de recherche appliquée menés par l'Institut.
- Connaître les métiers de la viticulture champenoise avec les élèves BTS du lycée viticole de la Champagne (Pavillon 7-2),
- S'initier à la conduite d'un tracteur agricole ou viticole sur la piste 10 de Conduite Rurale (entre les Pavillons 3 et 7).



Contact presse : **Christophe HUMANN**
Christophe.humann@groupama.com
☎ 01 44 56 32 66 - Fax : 01 44 56 76 90

1 2012, l'agriculture à la croisée des chemins

2012 constitue une année charnière pour la politique agricole avec la redéfinition des grands cadres dans laquelle elle évolue : nouveau « *farm Bill* » américain, réforme de la PAC, adaptation de la politique agricole française, dans le prolongement de la dernière loi de Modernisation (2010) et dans la perspective des nouvelles orientations communautaires pour 2013 - 20.

Les multiples analyses prospectives réalisées en 2011, dans le cadre du G20 ou des orientations de la PAC horizon 2020, ont reconnu l'importance stratégique de l'agriculture face aux grands défis qui caractériseront les prochaines décennies :

- Défis alimentaires, pour répondre aux besoins de 9 milliards d'individus en 2050.
- Défis énergétiques pour offrir des alternatives aux énergies fossiles
- Défis environnementaux pour préserver les ressources naturelles
- Défis sociétaux pour répondre aux exigences qualitatives et aux attentes locales des populations (aménités, aménagement du territoire,...).

Les turbulences économiques mondiales, avec les crises de la dette dans les pays développés et leurs incidences sur les niveaux de croissance et les taux de change, la financiarisation des marchés y compris agricoles, la dérégulation des marchés résultant de la mondialisation et de d'une orientation libérale des échanges, exposent l'agriculture à des fragilités croissantes, accentuées par la concurrence internationale et les disparités de compétitivité.

La Fédération nationale GROUPAMA, avec les organisations professionnelles agricoles, participe d'une façon dynamique aux réflexions prospectives destinées à élaborer des propositions d'adaptation de la politique agricole à ces nouveaux contextes d'évolution.

La disparition progressive de mécanismes opérationnels de régulation des productions et des marchés qui caractérisaient la PAC jusqu'en 2003 a accru les risques de déséquilibres économiques des exploitations et des filières agricoles, d'autant plus que le « dérèglement climatique » (accentuation de la fréquence et de l'ampleur des calamités) et la fragilité sanitaire résultant de la généralisation des échanges exposent les activités productives à des variations et des irrégularités de résultat pouvant compromettre leur survie.

La politique de gestion des risques en agriculture revêt donc une importance capitale pour l'agriculture. Elle doit désormais intégrer les risques climatiques, sanitaires, économiques (et probablement demain de plus en plus, les risques environnementaux).

L'année 2012, avec la redéfinition de la politique agricole européenne 2013 - 2020, doit prendre en considération cette réalité et offrir des réponses concrètes et « sécurisantes » aux acteurs de la production et des filières. C'est une question essentielle pour le maintien des investissements en agriculture et pour la consolidation des activités.

La Fédération Nationale Groupama, avec les compétences et les logistiques agricoles développées au sein du Groupe, est logiquement à la pointe de ces réflexions professionnelles sur la gestion des risques, elle reste la première force de proposition auprès des Pouvoirs Publics nationaux dans le débat sur les outils et dispositifs à promouvoir.

Notre réalité mutualiste et notre histoire nous permettent tout particulièrement de bien comprendre la diversité des situations locales ou sectorielles agricoles, la variété des facteurs d'exposition aux risques, les particularités géographiques et territoriales, les contraintes financières et économiques des exploitations.

Les multiples expérimentations lancées par GROUPAMA, avec climats et ses applications sectorielles, avec PARA qui associe les facteurs de rendement et de prix, avec un modèle « prairies » orienté sur la sécurité de l'alimentation herbagère des cheptels, sont autant de pistes concrètes pour les modèles qu'il faut construire dans un souci d'efficacité et de performance aux services de nos sociétaires agricoles.

2011, avec la crise climatique qui a particulièrement affecté l'agriculture au cours du printemps, a démontré l'importance des dispositifs d'expertises, et la complexité de certaines estimations préalables de pertes. Elle atteste de l'importance des compétences et des moyens logistiques qui doivent être mobilisées dans les structures chargées des applications assurantielles agricoles.

Elle exprime également le caractère indispensable d'un soutien public, réclamé par l'ensemble des organisations professionnelles, que ce soit en matière de réassurance publique, d'accompagnement financier et fiscal ou d'évolution réglementaire.

A l'heure où les grands pays agricoles, comme les Etats-Unis, consolident leurs dispositifs assuranciers (en 2012, après l'aide alimentaire, le secteur des assurances sera le premier poste de dépenses du budget de l'agriculture US), il est urgent que les politiques agricoles européenne et française donnent aussi aux exploitations des outils assurantiels efficaces pour faire face aux crises, pour sécuriser leur développement, et pour pleinement valoriser leurs productions sur les marchés.

2 Quelle politique de gestion des risques en agriculture ?

Cette question n'est plus aujourd'hui une préoccupation particulière soulevée par GROUPAMA 1^{er} assureur du monde agricole ; elle fait partie intégrante des données générales de la politique agricole pour la prochaine décennie et mobilise la réflexion de l'ensemble des organisations professionnelles, des Pouvoirs Publics et des instances européennes.

1°/ Le débat sur la gestion des risques en agriculture est ouvert à tous les niveaux et mobilise la Fédération Nationale Groupama dans ses activités d'organisation professionnelle :

- **International** : (y compris G20) face à la volatilité des cours et l'instabilité des marchés ; face à la montée des concurrences et aux disparités de compétitivité (absence d'harmonisation des normes sociales, fiscales, environnementales,...), face aux débats sur le dérèglement climatique et la sécurisation des approvisionnements alimentaires, face aux concurrences entre les valorisations alimentaires et énergétiques,... La Fédération Nationale Groupama suit donc avec intérêt et attention les discussions et débats sur ces grands sujets qui auront un impact sur la sécurisation des activités agricoles mais aussi s'efforce d'analyser l'évolution des modèles assurantiels agricoles en cours de consolidation dans les grands pays producteurs (USA, Canada par exemple)
- **Européen** : le « bilan de santé de la PAC » a officialisé l'introduction de la politique de gestion des risques dans les textes réglementaires de la PAC. Les articles 68 et 69 du règlement CE 73/2009 permettent en effet aux Etats membres qui le souhaitent de redéployer une partie de leur dotation nationale du 1^{er} pilier vers des mesures de soutien à l'assurance récolte ou à des fonds de mutualisation, notamment sanitaires. Le nouveau projet de réforme « PAC horizon 2020 » déposé par la Commission européenne et en cours d'examen par le Parlement et le Conseil a confirmé l'intérêt de cette politique de gestion des risques, même si elle est désormais inscrite dans le second pilier et enregistre une multiplication des outils et dispositifs dont on ne mesure ni les complémentarités ni les articulations (assurances multirisques et Fonds de mutualisation, Fonds de

stabilisation, voire, hors budget spécifique PAC : Fonds de crise et Fonds de Mondialisation). La Fédération Nationale Groupama participe aux réflexions professionnelles européennes sur ces questions (COPA, groupe assurances et praesidium) et mesure pleinement l'importance des décisions qui seront prises à ce niveau pour l'évolution des dispositifs assurantiels français.

- **National** : La loi de Modernisation de 2010 a également officialisé la réforme de l'ensemble du système national des calamités agricoles avec le renforcement des dispositifs assurantiels et la mise en place d'un Fonds de mutualisation sanitaire. Il est indéniable que cette réforme est étroitement connectée avec les possibilités budgétaires européennes ouvertes par le bilan de santé et par le projet de réforme PAC pour l'après 2013. La Fédération Nationale Groupama participe logiquement aux travaux du nouveau CNGRA (Comité National de Gestion des risques en agriculture) et constitue, par la place qu'elle occupe dans le monde agricole, le 1^{er} expert pour orienter les projets de réforme des dispositifs assurantiels en cours.
- Toutefois, force est de constater la lenteur et l'insuffisance des réponses apportées par les Pouvoirs Publics pour véritablement promouvoir des solutions d'avenir positives pour les agriculteurs et les filières et acceptables pour les assureurs :
 - Aucune réponse sur les garanties de réassurance publique (qui devaient faire l'objet d'un rapport présenté par les Pouvoirs publics avant le 27 janvier 2011, et qui participent à l'équilibre du système assurantiel dans tous les pays qui ont développé l'assurance en agriculture : USA, Canada, Espagne, Italie,...)
 - Absence de position française claire en la matière dans les débats actuels sur la réforme de la PAC (articulations des différents outils ; validation des dispositifs indiciaires ; adaptation des critères de la « boîte verte OMC » ; confirmation des engagements de cofinancement budgétaire national, d'autant plus que le taux de subvention européen devrait passer de 75 à 50% des crédits publics.)
 - Pas d'accompagnement des programmes expérimentaux engagés par GROUPAMA (modèle prairies, PARA,...).

2° / Les enseignements de la campagne 2011.

La sécheresse printanière de 2011 a indéniablement constitué un « avertissement » sur la fragilité des exploitations agricoles, même si la pluviométrie estivale a permis de limiter les pertes et a corrigé à la hausse de nombreuses expertises initiales de rendement. On doit en effet s'interroger sur les conséquences dramatiques qui auraient résulté d'une sécheresse persistante en juin et juillet.

L'arrêt des souscriptions au 22 avril (justifié par le caractère déjà avéré des pertes) motive une adaptation du calendrier de souscription MRC, mais justifie également une meilleure information des agriculteurs sur les possibilités et les contraintes de l'assurance.

Les débats au sein des organisations professionnelles sur les possibilités et réalités précises des systèmes assurantiels, qui ne peuvent à elles seules se substituer aux grands mécanismes économiques de stabilisation des revenus, sont essentiels.

Pour être pleinement efficace dans la sécurisation des activités agricoles, les dispositifs assurantiels doivent être combinés entre eux et complétés par des systèmes divers : fiscaux (type DPA), fonds de mutualisation ou systèmes collectifs, mécanismes de « stabilisation » des prix, marchés à terme, références historiques, géographiques ou indiciaires,... Ils doivent également prendre en considération les particularités des cultures et des bassins de production qui témoignent de fragilités et de fréquences différenciées de sinistre.

Il convient donc de débattre aussi de toutes ces corrélations avec l'ensemble des organisations professionnelles pour que l'« optimisation assurantielle » puisse être inscrite dans les déclinaisons économiques techniques et sectorielles de la politique agricole générale.

Les expérimentations en cours sur l'assurance fourrage (modèle prairies) ou sur l'assurance chiffre d'affaires (PARA) illustrent bien la multiplicité des paramètres à prendre en considération, et la variabilité des expositions aux risques.

Le bilan de la campagne 2011 met également en valeur l'importance des moyens logistiques nécessaires à l'évaluation, l'expertise et le suivi des cultures affectées par un sinistre climatique : 28 102 déclarations de sinistres ayant été expertisées (1 contrat sur 2 en grandes cultures), dont près de 60% ont pu bénéficier d'une indemnisation.

Enfin, 2011 a mis également en évidence la nécessité de clarifier le devenir du fonds de calamités au vu des productions qui en sont « orphelines » (car sorties de son champ d'activité pour les pertes de récolte : grandes cultures et viticulture), mais aussi au vu de certaines productions qui considèrent que le FNGRA reste une alternative à l'assurance.

Conclusion

Le dossier sur la gestion des risques en agriculture et sur le développement des dispositifs assurantiels sera à l'ordre du jour dans les débats 2012 sur la politique agricole européenne et nationale.

Il est urgent de clarifier les propositions en la matière et d'éviter certaines polémiques entre partisans et adversaires de l'assurance, d'autant plus que l'accompagnement public financier restera inscrit dans une approche de subsidiarité des Etats membres en ce qui concerne les crédits communautaires, et donc qu'il n'y aura pas de cadre obligatoire défini à l'échelon européen.

Quant à la critique sur l'attribution de crédits de la dotation agricole aux assureurs, il convient de rappeler que les financements européens et nationaux affectés à la gestion des risques, sont exclusivement versés aux agriculteurs assurés et non pas aux compagnies d'assurance.

L'urgence d'une réponse aux risques qui peuvent menacer la survie des exploitations est d'autant plus évidente que l'instabilité des marchés, la volatilité des prix des matières premières (y compris agricoles), la fréquence et l'ampleur croissantes des crises climatiques ou sanitaires nécessitent des outils de sécurisation des potentiels de production.

La France, qui a engagé une réforme de ses dispositifs « calamités » est particulièrement concernée par cette urgence.

3 GROUPAMA, engagé dans la prévention auprès des agriculteurs

GROUPAMA positionne la prévention agricole comme un objectif de premier plan, moteur de nombreuses actions auprès des agriculteurs. C'est donc très logiquement la prévention qui constitue le fil rouge de la participation de GROUPAMA pour cette nouvelle édition du Salon International de l'Agriculture.

Depuis plus de 55 ans, la prévention est au cœur des engagements de Groupama. Une priorité qui fait l'objet d'un investissement conséquent en termes de recherches, mais également d'actions. Groupama, en tant que premier assureur du monde agricole, met son expertise au service des agriculteurs et propose des actions pour les aider, les accompagner et les informer.

Un vrai travail de fond est mené avec les agriculteurs dans une démarche de compréhension de leurs besoins. Ce sont les 120 experts en prévention, ingénieurs et techniciens conseils qui mènent ce travail au quotidien. Audits sur le terrain, réponses concrètes aux fragilités détectées durant les visites de nos experts, réunions locales d'information, kits de prévention et de conseils ou encore plate-forme dédiée à la prévention (www.vivons-prevention.com), Groupama démultiplie les moyens de préserver les personnes et minimiser les risques.

Légitimement, la prévention s'est imposée comme le fil rouge du dispositif de présence de Groupama sur le Salon International de l'Agriculture : un stand organisé en différents espaces pour proposer aux agriculteurs comme aux particuliers, de vivre une « expérience prévention ».

SIA 2012 : La prévention au cœur de la participation de Groupama

Cette année, le stand Groupama, situé dans le Pavillon 3, allée B, N°51 répond à la volonté de faire vivre une expérience Prévention aux visiteurs. Le stand s'articule donc autour de différents pôles mettant en valeur différentes expériences :

- un premier espace est destiné à l'animation Grand Public avec la voiture autotest ou « voiture tonneau » qui permet de rappeler l'importance du port de la ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière ;
- un second espace est celui des animations autour de la prévention habitation, Activeille, qui sera positionné sous la mezzanine ;
- en extérieur, comme chaque année, c'est bien sûr la piste 10 de Conduite Rurale qui est reconduite ; située entre les pavillons 3 et 7 ; le visiteur y trouvera un espace « accueil conducteur » spécifique.

Focus sur la voiture autotest

La voiture tonneau permet aux visiteurs de vivre l'expérience de plusieurs tonneaux à différentes vitesses dans des conditions les plus proches de la réalité de la route. Il s'agit d'un véhicule monté sur vérin qui tourne sur lui-même et ce, en toute sécurité. Le but de cette expérience unique est de créer une prise de conscience de l'importance du port de la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière. Le non port de la ceinture est un facteur aggravant en cas d'accident. En effet, si aujourd'hui le port de la ceinture fait légion à l'avant, c'est encore trop peu souvent le cas à l'arrière : 78 % des adultes seulement bouclent leur ceinture à l'arrière. Or, porter la ceinture peut sauver des vies : portée à plat et bien serrée, elle permet de maintenir le passager sur son siège, même la tête en bas.

Focus sur l'espace Activeille

L'espace Activeille, placé sous la mezzanine du stand, est un espace qui vise à faire vivre l'expérience « sécurité habitation » de Groupama. Dans cet espace aménagé, les visiteurs seront sensibilisés aux différents systèmes de détection de fumée et d'alarmes.

Focus sur la piste 10 de Conduite Rurale

Comme chaque année, Groupama, en partenariat avec la Police Nationale, Claas et Total, propose aux citoyens de découvrir 10 de Conduite Rurale et la conduite d'un tracteur de dernière génération. Située en extérieur, entre les pavillons 3 et 7, cette opération part à la rencontre des élèves de l'enseignement agricole pour les sensibiliser aux enjeux de la sécurité sur la route et au travail ; elle met aussi l'accent sur les mesures de protection et sur les bons comportements à adopter lorsqu'un utilisateur s'installe, descend ou circule avec les engins agricoles. Les visiteurs et plus particulièrement les plus jeunes, pourront donc s'essayer à conduire un tracteur sur une vraie piste d'éducation routière, accompagnés de moniteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité. Ils pourront surtout tester l'enjambeur à double commande, prototype unique de tracteur école, prêté par notre partenaire, le lycée viticole de la Champagne à Avize (51).

Cette action remporte toujours un franc succès : l'année dernière, près de 2500 participants avaient été enregistrés.

4 Groupama, toujours actif auprès des jeunes

Engagé dans la prévention, le premier assureur du monde agricole ne néglige pas les jeunes. GROUPAMA poursuit ses actions pour accompagner, sensibiliser et informer les 16-24 ans. Le Salon International de l'Agriculture est une nouvelle occasion de le démontrer à travers une action originale : la rencontre entre « collégiens des villes » et « lycéens des champs ».

La rencontre entre deux mondes

Pour le Salon International de l'Agriculture, Groupama a imaginé une action inédite : faire se rencontrer deux mondes ; celui des lycéens du lycée viticole d'Avize (51) et celui des collégiens de deux lycées de Seine et Marne.

Créé à l'initiative de Groupama en 2006, le concept est simple : une trentaine de collégiens issus du milieu urbain sont immergés dans le monde agricole lors du Salon International de l'Agriculture. Ce sont des lycéens du lycée viticole d'Avize, partenaire de Groupama, ainsi que deux Jeunes Agriculteurs, qui joueront les guides le temps d'une journée riche en découvertes

Le but de cette journée pédagogique est de valoriser la connaissance des métiers de l'agriculture et de la viticulture. Pour certains de ces collégiens, c'est souvent la première fois qu'ils sont en contact avec le monde agricole.

Cette rencontre se déroulera le lundi 27 février 2012 : les heureux élus sont des collégiens des établissements « *Le Segrais* » à Lognes et « *Les Blés d'Or* » à Bailly Romainvilliers.

Au programme : visite privilégiée du pavillon 1 de l'élevage, présentation des différentes filières agricoles, tour sur la piste « 10 de Conduite Rurale » et rencontre avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et ses chercheurs. Les collégiens auront par ailleurs l'occasion d'échanger avec des Jeunes Agriculteurs et de rencontrer les organisations professionnelles agricoles.

Une action pérenne

La participation active des enseignants à ce projet et l'invitation des élèves des deux collèges de Seine et Marne au SIA contribue au réel succès de cette opération qui concrétise l'engagement sociétal du groupe.

Outre cette journée organisée au Salon International de l'agriculture, cette action se démultiplie durant l'année scolaire par des échanges pédagogiques programmés entre les établissements scolaires.

Groupama se mobilise pour les jeunes tout au long de l'année

Cette action s'inscrit dans un travail de fond de Groupama auprès des jeunes. Information, sensibilisation, Groupama mise sur la jeunesse et le démontre par des actions concrètes.

Dans le domaine de la sécurité routière par exemple : les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes. C'est pourquoi, Groupama mène une action de fond pour sensibiliser cette population aux multiples dangers auxquels ils peuvent être confrontés et leur inculquer une véritable culture de la sécurité. Les opérations « 10 de conduite » en sont la preuve : avec « 10 de conduite jeune » et « 10 de conduite rurale », ce sont près de 20 000 jeunes qui sont formés chaque année.

Dans la continuité de ces actions, Groupama a aussi été partenaire, aux côtés des Jeunes Agriculteurs, des Trophées de l'Installation. L'édition 2011 concernait l'arboriculture, l'édition 2012 sera consacrée au maraîchage et à la viticulture.

5 Le monde agricole : des évolutions multiples et profondes que Groupama accompagne

Groupama, premier assureur des agriculteurs, est attentif aux évolutions du monde agricole et les accompagne en renouvelant continuellement son offre de produits et de services afin de les adapter au paysage agricole français de demain.

Fin 2011, à l'occasion de la publication des données du recensement agricole, Groupama a réalisé une étude visant à bien cerner les facteurs de changement - en cours ou annoncés- sur les exploitants et leurs exploitations ces prochaines années et à en mesurer tous les impacts. Ces facteurs sont analysés sous différents angles :

Au niveau du monde agricole, la baisse du nombre d'exploitations se poursuit (-3,0% par an entre 2000 et 2010), entraînant une concentration des productions dans des exploitations de plus en plus spécialisées ; par exemple, 67 % des effectifs de vaches laitières et 62 % des surfaces en oléagineux appartiennent à des exploitations spécialisées en 2010. La production se concentre également dans des exploitations de plus en plus grandes : les 10% des exploitations les plus grandes produisent désormais 45 % du potentiel, contre 37% en 2000, mesuré en produit brut standard – PBS). Du fait du vieillissement de la population agricole, la capacité à assurer un renouvellement des générations demeure un enjeu clé : en 2010, 75 % des exploitants de plus de 55 ans n'ont pas de successeur connu.

Au niveau des marchés agricoles, les tendances sont porteuses à court et à long terme, mais avec une volatilité des prix des matières premières agricoles qui devrait perdurer.

Les projections de prix élevés des matières premières agricoles à long terme sont portées par les effets conjugués de la hausse de la population mondiale (+2,3 milliards de personnes d'ici 2050), et de la double transition, alimentaire d'une part entraînant une augmentation de la consommation de viande (7kg de céréales pour 1 kg de viande) et énergétique d'autre part (développement des biocarburants). Toutefois, d'ici 2020, les perspectives de prix élevés, s'accompagnent d'une prévision de forte volatilité avec une déconnexion au niveau local entre la quantité récoltée et le prix payé. L'agriculteur sera alors amené à choisir : soit supporter la globalisation, notamment par une poursuite de l'agrandissement afin d'atteindre une taille critique, soit chercher à s'en extraire, par une recherche de productions de « niches », moins soumises à la volatilité.

D'un point de vue politique, les enjeux se situent au niveau européen avec la réforme de la PAC en 2013 et au niveau national sur la capacité de l'État à soutenir financièrement les agriculteurs.

Au niveau européen, la PAC post-2013 devrait achever le cycle de libéralisation de la politique agricole communautaire, tout en prenant davantage en compte les spécificités et l'appauvrissement des États. Ainsi, la nouvelle PAC devra à la fois s'attacher à aider les 17 millions d'agriculteurs en Europe, occupant 71% du territoire européen tout en offrant des contreparties pour légitimer son existence et son budget. Citons par exemple, le rééquilibrage vers les nouveaux États membres, le verdissement des aides, le plafonnement des aides pour les grosses structures, les aides à la restructuration des petits producteurs,... Elle devrait également s'attacher à être plus réaliste dans son fonctionnement à travers les axes suivants :

- la subsidiarité, c'est à dire la déclinaison par les États membres des lignes directrices communes ;
- la simplification : une seule OCM (Organisation Commune de Marché) pour toutes les productions agricoles, des modalités simplifiées,... ;
- l'harmonisation : un montant unique de DPU (Droit à Paiement Unique) par ha, quelle que soit la filière de production.

Au niveau français, les enjeux majeurs des Pouvoirs Publics portent sur les contraintes majeures suivantes, essentiellement liées à l'alimentation :

- en premier lieu, la sécurité sanitaire et le pouvoir d'achat des consommateurs,
- la mise en avant du 'Made in France', qui doit être une force à l'exportation et un atout localement,
- les signes de qualité qui sont sources d'opportunités de développement mais extrêmement disputés, car porteurs de différenciation et de valeur ajoutée, pour les exploitants et pour les opérateurs de ces filières
- enfin, sur la nécessité de renforcer les filières françaises pour inverser la tendance à la perte de compétitivité.

Cependant, la politique agricole nationale, dans le contexte de budget contraint, se portera essentiellement sur deux axes : d'une part, favoriser la contractualisation pour renforcer l'amont des filières et aider à rééquilibrer les échanges, et d'autre part à rééquilibrer les échanges au profit des agriculteurs en s'appuyant sur les circuits courts. En effet, tirés par la demande, ces marchés se développent, ou se re-développent, et se structurent. Ainsi en 2010, 90 500 exploitations, soit 18%, valorisent leurs produits agricoles en commercialisant en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire. ces exploitants animent la vie locale et permettent de limiter les intermédiaires et les marges des distributeurs.

Face à ces dynamiques de changement au niveau mondial, européen et national et à leurs conséquences sur le revenu qu'il tire de son exploitation, l'agriculteur devra relever de nouveaux et nombreux défis ; en effet, il devra faire le « bon » choix de son positionnement, adapter ses pratiques de production par rapport à ce positionnement et gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles.

Le premier défi consiste à définir son positionnement : pour pérenniser son entreprise, chaque producteur va chercher les débouchés qui correspondent le mieux à ses productions, en tenant compte de son potentiel agro climatique, de son savoir-faire, des moyens matériels et humains, des débouchés et des financements disponibles. Ces choix vont orienter la nature de ses activités et des risques techniques et économiques qui y sont associés : quelles productions... pour quels débouchés ?

Trois profils d'exploitants et d'exploitations se dessinent selon qu'ils se positionnent en termes de productivité, de qualité ou de proximité.

L'exploitant qui fait le choix de la productivité, a pour priorité d'optimiser le rapport coûts/bénéfices de ses productions, en exploitant notamment ses potentialités agro-climatiques et sa technicité avec des productions plutôt standards.

A l'inverse, celui qui fait le choix de la proximité adapte sa production aux débouchés locaux pour valoriser au mieux ses produits et services.

Entre les deux, l'exploitant peut choisir de mettre en avant la qualité et la notoriété de ses produits agricoles et alimentaires, sa recherche de nouveaux débouchés pouvant aboutir à des modes de distribution parfois multiples et lointains, national ou international.

Le deuxième défi pour l'exploitant, qui découle de son choix de positionnement initial, est celui de l'optimisation de ses pratiques de production. Soit en produisant plus et/ou moins cher, soit en produisant mieux, ces pratiques conduisent à l'amélioration de son revenu.

Le dernier enjeu majeur pour l'exploitant est celui de gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles. Face à un tel risque, l'exploitant peut assumer son exposition à la volatilité et la gérer, pour dans le pire des cas, limiter les pertes ou au mieux, faire de la volatilité une opportunité pour son exploitation. Il peut à l'inverse l'éviter en s'éloignant des marchés exposés en privilégiant les niches ou les marchés locaux, quitte à accepter un revenu plus faible mais plus stable.

Ainsi, les facteurs de changement en cours à différents niveaux dans les prochaines années vont amener l'exploitant à définir de façon plus marquée qu'auparavant son choix de positionnement. Face à l'accroissement de la production et dans une phase de

finalisation de la libéralisation du marché agricole européen, des schémas alternatifs se mettent en place et devraient se développer, permettant à certains agriculteurs de s'écarter d'un modèle de production standardisée, valorisée au prix mondial, grâce à 3 facteurs : la qualité, l'image et/ou le regain d'intérêt pour les circuits courts.

Groupama, mutuelle historique de l'assurance agricole, a à cœur d'accompagner ses sociétaires dans ces mutations. Aussi, le Groupe continue à faire évoluer ses offres de produits et de services mais aussi sa relation client, afin de les adapter aux trajectoires des exploitations agricoles d'aujourd'hui et de demain.

6 GROUPAMA et les nouveaux risques agricoles

La modernisation des pratiques agricoles et les tendances de fonds (baisse démographique, spécialisation des activités, agrandissement des exploitations, professionnalisation) entraînent une modification des risques agricoles et leur concentration.

Dans le même temps, les agriculteurs développent de nouvelles activités, cherchant à mieux valoriser leurs productions, souvent par la transformation et/ou la vente directe, ou à en créer de nouvelles, telles les fermes à énergies qui exploitent des panneaux photovoltaïques, des installations de méthanisation ou des éoliennes.

Ces évolutions récentes ont mis en avant de nouveaux risques rencontrés par les agriculteurs qui sont principalement les risques sanitaires, environnementaux et les risques liés à la variabilité des revenus.

Par ailleurs, en tant qu'assureur de référence du monde agricole, GROUPAMA prend en compte toutes ces innovations et mutations, sans oublier les nouvelles réglementations juridiques en la matière, en ajustant en permanence nos garanties d'assurance et nos offres de services.

Ainsi, par exemple, la garantie **Responsabilité Civile « Produits Livrés »** intègre des frais de retrait des productions et des frais d'image du distributeur lésé. Elle permet de mieux répondre aux besoins des agriculteurs en matière de sécurité sanitaire et alimentaire.

Concernant les **énergies renouvelables**, le fort développement a incité Groupama à développer une protection qui couvre à la fois les dommages subis par l'exploitant sur ses installations et les dommages qu'ils pourraient causer à autrui au titre de la Responsabilité civile. Pour sécuriser cet investissement, il est désormais possible de souscrire une garantie « *Pertes d'exploitations* », afin de compenser l'absence d'électricité à vendre suite à un sinistre. Par cette protection complète, Groupama affiche sa volonté de sécuriser et d'encourager le développement de ce type d'activités.

Dans le même esprit, Groupama souhaite mettre en avant les assurances « *Pertes d'exploitations* » qui indemnisent les pertes financières suite à un sinistre qui interromprait ou réduirait l'activité.

Les assurés ont aussi accès à un service d'assistance et de conseil juridique, que ce soit pour consolider leurs projets au regard de la réglementation ou pour être accompagnés dans des litiges éventuels.

Ces différentes garanties et services ont une même finalité : faciliter l'émergence et accompagner les projets classiques ou novateurs qui consolident les exploitations agricoles.

L'offre d'assurance de GROUPAMA en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et de pertes d'exploitations constitue donc une offre moderne, complète et claire à même de répondre de façon souple aux besoins des différentes filières et activités liées à l'agriculture.

Quelles garanties d'assurance pour les productions d'énergie renouvelables ?

Les installations de production d'énergie pouvant faire l'objet de garanties sont les installations photovoltaïques et thermiques, les éoliennes, les installations agricoles de biogaz, les micro-centrales hydrauliques.

Les risques ont été analysés par GROUPAMA de façon homogène, afin d'apporter une réponse en assurance cohérente tant en dommages aux biens, en pertes d'exploitations qu'en responsabilité civile.

Pour chaque type d'installation, les mêmes événements sont couverts. En revanche, les modalités d'indemnisation, les franchises et les limites de garantie sont spécifiques.

7 GROUPAMA, face aux risques climatiques

En France, on compte 178 600 contrats d'assurance climatique.

Le portefeuille de GROUPAMA (GAN compris) compte 88 300 contrats en multirisques climatiques.

4,6 millions d'hectares sont assurés : 81% en grandes cultures, 17% en viticulture et 2 % en arboriculture.

La campagne 2011 en risques climatiques

En 2011, on relève 210 millions € en cotisations et 181 millions d'indemnités d'assurances versées.

Ce sont 111 millions € d'indemnités qui ont été versés par Groupama au titre de la sécheresse, 56 millions au titre de la grêle et 14 millions au titre d'autres événements - coups de chaleur ou excès d'eau.

A ce jour, 97% des indemnités ont été versées aux agriculteurs concernés.

109 millions d'indemnités ont concerné les grandes cultures d'hiver, 42 millions les cultures de printemps, 16 millions la viticulture et 14 millions, les autres productions.

La prime moyenne / ha s'élève à :

- . 36 €/ha en grandes cultures, avec un capital moyen assuré de 1413 €/ha
- . 216 €/ha en viticulture, avec un capital moyen de 7917 €
- . 935 € /ha en arboriculture, avec un capital de 11 251 € /ha.

Zoom sur la sécheresse 2011

Au titre de la sécheresse 2011, ce sont 28 102 déclarations de sinistre en sécheresse qui ont été reçues par Groupama, soit un contrat sur deux en grandes cultures, avec une indemnité moyenne de 3.951 euros. Parmi ces dossiers, on compte :

- 8 000 dossiers sans suite
- 16 000 dossiers avec une indemnisation moyenne de 3000 €
- 4 000 dossiers avec une indemnisation moyenne à 21 000 €.

28 102 expertises ont été réalisées, avec en premier lieu une estimation de l'expert sur la base du nombre de grains / m², suivie d'une visite après la récolte pour un ajustement selon le poids de mille grains constaté .

Les régions les plus impactées par la sécheresse 2011 ont été le Poitou, la Normandie, le Val de Loire, le Nord et la région Rhône Alpes ; les cultures les plus touchées ont été le lin, le pois, la féverole, l'orge de printemps, le blé tendre d'hiver, l'orge d'hiver et l'escourgeon.

Bilan de la période 2005-2011

La grêle a représenté 57 % des indemnités sur la période (31% en 2011).

La sécheresse, avec 62 % des indemnités, représente la part la plus importante en 2011 (contre 25% sur la période).

CLIMATS, les chiffres de GROUPAMA - 2011	
Nombre de contrats	88 300
Surface assurée	4.6 millions d'ha
Cotisations	210 millions euros
Indemnités d'assurance	181 millions euros
Prime moyenne	36 €/ha en grandes cultures 216 €/ha en viticulture 935 € /ha en arboriculture
Nombre d'expertises sur la sécheresse de 2011	28 102

Les « PLUS » du contrat CLIMATS

- les récoltes sont assurées contre 15 aléas climatiques : Grêle, gel, tempête, vent de sable, poids de la neige, inondation, excès d'eau, pluie violente, excès d'hygrométrie, manque de rayonnement, sécheresse, coup de soleil, coup de chaleur, coup de froid, tourbillon de chaleur.

- chaque culture bénéficie d'une protection personnalisée : niveau de franchise, rendements assurés, prix de référence.

- le suivi de la campagne agro-climatique est hebdomadaire en croisant les informations météo au niveau cantonal et les données agronomiques de terrain

- les frais supplémentaires de récolte et les frais de re-semis sont garantis.

- les cultures sont expertisées par un réseau spécialisé.

- **Les rendements sont évalués de manière individuelle.**

8 GROUPAMA renouvelle son partenariat avec la FNCUMA

Un partenariat commun pour un même engagement

Acteurs économiques locaux, porteurs de valeurs de solidarité, les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) accompagnent les agriculteurs en contribuant à l'équilibre entre le développement des hommes, des productions et des territoires. Groupama, Organisation Professionnelle Agricole et Premier assureur du monde agricole se devait donc d'être aux côtés des CUMA à travers un partenariat durable.

C'est pourquoi, Groupama et la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FNCUMA), partenaires sur le terrain depuis de nombreuses années, ont formalisé et signé en 2006 leur partenariat sous la forme d'une 1^{ère} convention, partageant notamment des valeurs communes.

Zoom sur le partenariat GROUPAMA et la FNCUMA

Il comporte quatre axes de collaboration :

=> des formations

Des sessions de formations d'assurance destinées aux animateurs départementaux des CUMA.

=> des échanges

dans le cadre des travaux sur l'évolution de l'offre agricole, un groupe de travail commun

FNCUMA/Groupama, sur les besoins en terme d'assurance a été mis en place. Il a donné lieu à la refonte de l'offre de produits d'assurance à destination des CUMA.

=> des Informations

Des points d'information sur des notions d'assurance sont régulièrement publiés sur le site internet de la FNCUMA.

=> une base de données « matériels agricoles »

cette base de donnée des matériels agricoles des CUMA est accessible aux experts sinistres de Groupama.

Une illustration du partenariat Groupama FNCUMA : le GUIDE de l'Administrateur :

Ce guide à destination des Présidents de CUMA pour les aider dans leur fonction, co-produit par Groupama et la FNCUMA, est l'une des concrétisations de ce partenariat.

Les CUMA, comme l'ensemble des coopératives agricoles, sont gérées par un Conseil d'administration, doté par la loi des pouvoirs les plus étendus. Les administrateurs, élus par l'ensemble des adhérents, agissent avec dévouement pour assurer le bon fonctionnement de la CUMA.

Le réseau national des fédérations de CUMA accompagne les responsables de CUMA dans la gestion de leurs coopératives, l'application et le respect des différentes réglementations, avec l'appui d'animateurs et de conseillers.

Ce « Guide de l'administrateur » s'adresse aux responsables de CUMA mais aussi aux animateurs conseillers du réseau. Il leur permettra d'approfondir leur connaissance du fonctionnement juridique des CUMA. Il complète mais ne remplace ni les statuts, base juridique des coopératives agricoles, ni le règlement intérieur.

Que la CUMA soit composée de quatre adhérents ou plus, le formalisme juridique propre aux coopératives agricoles s'impose. Ce respect conditionne le maintien des avantages, fiscaux notamment, liés au statut coopératif.

Etre en harmonie avec l'ensemble des règles de fonctionnement garantira la pérennité des CUMA, dans le cadre d'un projet à long terme respectueux des droits et des obligations de chacun.

Ce document se veut aussi être un support de formation pour les fédérations de CUMA, et s'adresse notamment à la nouvelle génération d'adhérents qui aura à prendre des responsabilités pour assurer la continuité et le maintien de CUMA dans les territoires. Le « Guide de l'administrateur » vient compléter le « Guide des Bonnes Pratiques de Gestion des CUMA », édité par la FNCUMA en 2007.

Réalisé en partenariat avec GROUPAMA, il traite également de l'assurance des CUMA. L'objectif est d'aider les responsables de la CUMA à solutionner les problèmes d'assurances auxquels ils sont confrontés.

Le partenariat renouvelé en 2012 lors du SIA

Le Salon de l'agriculture 2012 est l'occasion pour les Présidents de GROUPAMA et de la FNCUMA de renouveler leur partenariat et leurs engagements respectifs ; initialement signée en 2006 et reconduite en 2009, la convention triennale de partenariat entre GROUPAMA et la FNCUMA sera ainsi renouvelée pour la période 2012-2014.

Si les grands axes de la convention restent inchangées, ce partenariat va néanmoins évoluer pour prendre en compte les nouveaux enjeux portés par les 13 400 CUMA (dont 11 340 dans le réseau FNCUMA) et par les caractéristiques d'un parc de matériel conséquent intégrant des matériels de plus en plus perfectionnés et de forte valeur. Les actions pour la période 2012-2014 ont donc été définies pour tenir compte de ces nouveaux enjeux.

GROUPAMA assure aujourd'hui 51 % des CUMA et 75% de leurs matériels. L'investissement annuel moyen s'élève à 55 000 € par CUMA.

Des travaux communs autour de la maîtrise de la sinistralité

Groupama travaille étroitement avec la FNCUMA et ses réseaux pour contribuer à la diminution de la fréquence et de la gravité des sinistres. Les CUMA, consommatrices d'assurance, vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part de Groupama, avec l'élaboration, si nécessaire, de plans de prévention partagés et individualisés.

Par ailleurs, l'information et le repérage des sinistres par typologie de matériels vont être améliorés et une étude sur les sinistres sériels/aggravés va être conduite.

Enfin, en matière de prévention, les CUMA auront à leur disposition la liste des imprimés et les documents de prévention réalisés par Groupama. Des conseils prévention seront aussi envoyés aux CUMA par e-courrier ou SMS aux périodes clés, notamment au moment des travaux agricoles,

9 GROUPAMA protège les acteurs de l'entreprise agricole

Il n'y a pas d'exploitation-agricole sans les hommes et les femmes qui les font vivre. Pour les exploitants, protéger leur outil de travail dans un environnement professionnel toujours très exposé, leur famille et eux-mêmes devient de plus en plus une priorité. Accidents, maladies liées à l'activité ou non, faiblesse de leur régime de retraite... sont autant de préoccupations qui s'affirment aujourd'hui clairement, et plus particulièrement chez les plus jeunes qui aspirent à des conditions de vie moins atypiques.

Pour répondre à ces différents besoins, Groupama propose une gamme complète de solutions, allant de la Prévoyance à la Retraite du Chef d'exploitation.

La Prévoyance

Les contrats d'assurance prévoyance permettent aux exploitants agricoles de se prémunir face aux aléas de leur vie professionnelle ou privée. Ils apportent une réponse globale pour compenser les pertes de revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Ils peuvent être complétés avec la Garantie des Accidents de la Vie qui renforce la protection de l'exploitant agricole et celle de sa famille en cas d'accident de la vie privée

...Sans oublier la complémentaire santé...

Groupama s'adapte aux besoins précis de l'exploitant agricole et de sa famille en matière de complémentaire santé. Elle permet notamment des baisses de « reste à charge » dans des domaines où l'assurance maladie obligatoire intervient peu, en dentaire et optique. Au-delà des remboursements, GROUPAMA accompagne aussi les exploitants agricoles dans leur démarche de prévention santé.

Les Services de Remplacement

Partenaire de GROUPAMA, les Services de Remplacement sont de précieux outils à la disposition du monde agricole : depuis 40 ans, ils permettent aux exploitants de faire face aux coups durs (maladie, accident), de vivre sereinement une naissance (congés maternité et paternité), de se former et prendre des responsabilités dans leurs Organisations professionnelles, de s'investir dans le développement agricole de leurs régions ou encore de prendre des congés. 12.000 salariés assurent ainsi leur remplacement chaque année et contribuent à améliorer leurs conditions de travail et de vie. Le recours au salariat est une tendance lourde qui va de pair avec l'agrandissement des exploitations. Les salariés permanents non familiaux sont surtout employés en maraîchage, en horticulture et en viticulture.

La retraite

Groupama propose aux agriculteurs et également à leur conjoint collaborateur, de préparer leur retraite en bénéficiant des avantages de la Loi Madelin Agricole. Ce contrat permet de se constituer une retraite complémentaire par capitalisation en réalisant des économies fiscales et sociales : les cotisations versées sont déductibles du résultat fiscal et social (avec certains plafonds). De plus, le dispositif permet d'adapter le montant de ses cotisations selon le résultat de l'année.

Et lorsque l'agriculteur ou son conjoint a opté pour un statut salarié, Groupama dispose également d'une offre de retraite complémentaire optimisante.

Accompagner l'exploitant agricole dans ses projets

Apporter aux agriculteurs des solutions d'épargne, de financement mais aussi des conseils personnalisés sur leur patrimoine privé et professionnel est une priorité de Groupama. C'est la vocation du réseau de 120 Conseillers en gestion de patrimoine.

Développement de l'exploitation, restructuration, acquisition de foncier, transmission à un enfant ou à un tiers: à toute étape de la vie, le Conseiller en gestion de patrimoine accompagne l'agriculteur pour identifier avec lui les meilleures solutions juridiques, fiscales et financières à mettre en face de ses objectifs.

Un accompagnement de l'installation à la transmission

Groupama a la vocation d'être un partenaire de référence de la vie professionnelle et privée des agriculteurs. A l'installation et dès la conception du projet du jeune agriculteur, Groupama accompagne son apprentissage de la gestion des risques agricoles au travers de sa Charte Terre Entreprise ; un éventail d'avantages spécifiques est ainsi proposé aux Jeunes : des réductions tarifaires, des modalités plus avantageuses en prévoyance, une assurance des loyers impayés, un accompagnement en prévention.